

## AVIS AU PUBLIC

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VEXIN THELLE

ENQUETE PUBLIQUE sur le projet de MODIFICATION n°1  
DU SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE DU VEXIN THELLE

Le Président de la Communauté de Communes du Vexin-Thelle

par arrêté n° A20180926/01 en date du 26/09/2018

**a ordonné l'ouverture d'une enquête publique portant sur le projet de modification n°1 du Schéma de Cohérence Territoriale du Vexin-Thelle**

Monsieur MOREL Yves, a été désigné en qualité de Commissaire-Enquêteur titulaire par Monsieur le Président du Tribunal Administratif d'Amiens.

L'enquête se déroulera, au siège de la Communauté de Communes du Vexin-Thelle, et aux sièges des mairies des communes de Bouconwillers et Jouy-sous-Thelle pour une durée de 31 jours consécutifs, du 8/11/2018 au 8/12/2018 inclus aux jours et heures habituels d'ouverture des locaux.

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra prendre connaissance du dossier, disponible aux sièges des mairies de Bouconwillers et Jouy-sous-Thelle en version papier, ainsi qu'au siège de la Communauté de Communes du Vexin-Thelle en version papier ou en version informatique, et consigner éventuellement ses observations sur les registres d'enquête ou les adresser par écrit au Commissaire-Enquêteur qui les visera et les annexera audits registres à l'adresse suivante : Communauté de Communes du Vexin-Thelle Espace Vexin-Thelle n°5, Monsieur le Commissaire-Enquêteur 6 rue Bertinot Juël 60240 CHAUMONT EN VEXIN. Il sera également possible de faire parvenir ses observations pendant la durée de l'enquête publique par courrier électronique, via le formulaire de contact du service urbanisme de la Communauté de Communes du Vexin-Thelle accessible sur [www.vexinthelle.com/index.php/contacts](http://www.vexinthelle.com/index.php/contacts).

Le dossier sera également consultable, pendant la durée de l'enquête publique, sur le site internet suivant : <http://www.vexinthelle.com/index.php/nos-competences/amenagement-de-l-espace/modifscot>

Le Commissaire-Enquêteur recevra le public :

au siège de la Commune de Jouy-sous-Thelle, le jeudi 8/11/2018 de 9h00 à 12h00,

au siège de la Commune de Bouconwillers, le jeudi 22/11/2018 de 15h00 à 18h00,

au siège de la Communauté de Communes du Vexin-Thelle, le samedi 8/12/2018 de 8h30 à 11h30,

Après clôture de l'enquête, le rapport et les conclusions du Commissaire-Enquêteur pourront être consultés au siège de la Communauté de Communes du Vexin-Thelle.

Le Président,  
de la Communauté de Communes  
du Vexin-Thelle

Bertand GERNEZ

  
